

Montigny sur Loing

Risques majeurs : les conduites à suivre



INONDATION



FEUX DE FORÊT



TRANSPORT DE
MARCHANDISES
DANGEREUSES

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs



Septembre 2019

LE RISQUE INONDATION

La commune de Montigny sur Loing est exposée au débordement du Loing. Les personnes habitant dans les zones à risques (riverains du Loing) doivent être recensées.

Merci de transmettre vos coordonnées téléphoniques à l'accueil de la mairie.



EN ATTENDANT LES SECOURS

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau pour éviter électrocution et explosion
- Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité
- Si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pieds ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas s'approcher des vals et des ravins

Pour vous tenir informés, écoutez votre radio locale

France Info : **102.9**

Evasion FM : **88.8**

CONSIGNES À SUIVRE



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité
- ▶ Fermez les portes et les fenêtres

LE RISQUE FEUX DE FORÊT

En forêt de Fontainebleau, les feux se limitent essentiellement aux peuplements résineux et aux landes secondaires qui occupent les sols sableux. L'origine des feux, hormis les cas de malveillance, est souvent une imprudence (cigarette, barbecue, ...) commise par des promeneurs. Le risque demeure faible dans le département, cependant, la nature du sol peut permettre au feu de couvrir de façon indécélable et de se réveiller brutalement.

SURVEILLANCE DE LA FORÊT ET MESURES DE PRÉVENTION

Dans la partie domaniale de la forêt et pendant les périodes sensibles, une surveillance est exercée par l'Office National des Forêts (O.N.F.) à partir des pylônes d'observation qui permettent, par triangulation, de localiser rapidement les départs de feu.

COMMENT ANTICIPER ?

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Vérifier l'état des fermetures (portes/volets) et la toiture

➔ Important : vous êtes dans l'obligation de débroussailler, au minimum 50 mètres autour de votre habitation et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité.

COMMENT RÉAGIR ?

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
- Respirer à travers un linge humide

Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir, allumez vos phares pour être facilement repéré
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

CONSIGNES À SUIVRE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses (TMD) ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui, en cas d'évènement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation, de matières dangereuses.

➔ SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE MATIÈRES DANGEREUSE

					
GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE	SOLIDE INFLAMMABLE	LIQUIDE OU SOLIDE À INFLAMMATION SPONTANÉE	LIQUIDE OU SOLIDE PRÉSENTANT DES ÉMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU	RISQUE D'EXPLOSION	COMBURANT OU PÉROXYDE ORGANIQUE
					
GAZ COMPRIMÉ OU DISSOUT SOUS PRESSION	MATIÈRE OU GAZ CORROSIF	MATIÈRE RADIOACTIVE	MATIÈRE OU GAZ TOXIQUE	MATIÈRE INFECTÉE	MATIÈRE PRÉSENTANT DES RISQUES DIVERS

Les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

Plaque « code danger » à l'avant et à l'arrière du camion

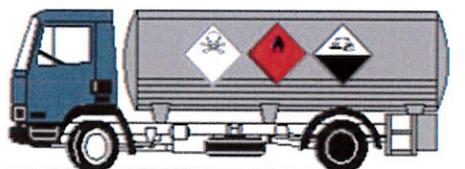
Code danger



Code matières



Plaque « symbole danger » sur les côtés et à l'arrière de la cuve



Sur certains axes, la circulation de matières dangereuses est totalement interdite et signalée par les trois panneaux suivants



LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

➔ EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Si l'on est témoin

- Se protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes à proximité
- Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers

En cas de fuite de produit

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière)
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (Radio France)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

CONSIGNES À SUIVRE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages.

À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

- Inondation
- Feux de forêt
- Transports de marchandises dangereuses

LES NIVEAUX D'ALERTE

- Niveau 1 (vert) : Pas de vigilance particulière
- Niveau 2 (jaune) : Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir au courant de l'évolution météo.
- Niveau 3 (orange) : Être très vigilant : phénomènes météo dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.
- Niveau 4 (rouge) : Vigilance absolue : phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

LE SIGNAL D'ALERTE

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population sera avertie par le véhicule de la police municipale équipé de hauts parleurs.



LES NUMÉROS UTILES

Pompiers	18
Police secours	17
Samu	15
Appel d'urgence européen (depuis un mobile)	112
Commissariat de Moret sur Loing	01.64.70.56.36
Mairie de Montigny sur Loing	01.64.45.82.86
Urgence sécurité gaz GRDF	0 800 47 33 33
Urgence électricité	0 972 67 50 77
SOS médecins	3624
Urgence sourds et malentendants	114 par fax ou SMS
Information canicule	0800.06.66.66
France Info	102.9
France bleu Ile de France	88.8
Autoroute Info	107.7